



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents 13
- Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt-deux et jeudi neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

01/03/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

01/03/2023

Excusés représentés : Mme Mélanie ROUX représentée par Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean-Pierre LESCURE représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Héléna POLDERVAART et Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE

M. Didier COMBES a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2023-17 : Remboursement dégrèvement foncier Lafargue

Par courrier en date du 14 décembre 2022, la Direction Générale des Finances Publiques a procédé à un remboursement de 230,00 euros correspondant à dégrèvement de la taxe foncière pour pertes de récolte relatif au sinistre du 31 juillet 2022.

Monsieur le Maire explique que les dégrèvements obtenus par le bailleur à la suite des calamités agricoles, bénéficient au fermier. Le courrier et la liste des parcelles ci-annexés fait valoir que la Commune doit procéder au remboursement de la somme de 127,00 euros correspondant au remboursement de la quote-part revenant aux parcelles CH N°0086 et 0068, CI n°0064, 0065, 0070, 0085, 0113, 0120, 0129, 0083, 0084 et 0086 et BR n°0182 partie intégrante du fermage de Lafargue.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à émettre un mandat au profit du locataire d'un montant de 127,00 € correspondant au dégrèvement des terres agricoles concernées par le bail de fermage.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Didier COMBES

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU